

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 9 novembre 2020, à 20 h.

La séance a été tenue sans la présence du public compte tenu de la pandémie de la COVID-19 et conformément aux arrêtés ministériels du Québec. Les élus siégeaient par visioconférence. Le maire suppléant était en présentiel. La séance sera rediffusée sur le site Internet de la Ville.

Le directeur général, Me Félix Michaud et la greffière, Me Karine Simard sont également présents.

Présences : Bernard Boulet, conseiller  
Félix Michaud  
Karine Simard

À distance : Sylvie Boulet, conseillère  
Jessy Croteau, conseiller  
Yves Gendreau, conseiller  
Marc Langlois, conseiller  
Gaston Morin, conseiller

Absence : Rémy Langevin, maire

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 novembre 2020

2020-357

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 novembre 2020 tel que présenté.

2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 5 novembre 2020

---

3 Dépôt de la liste datée du 5 novembre 2020 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes

---

4 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2020

2020-358

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2020. Les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

5 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 14 octobre 2020

2020-359

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 14 octobre 2020 et d'autoriser les services municipaux et intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

6 Autorisation de financement - Contrôle de l'érosion dans le secteur Pointe-aux-Oies - Mandat à Aqua Ingenium inc.

2020-360

CONSIDÉRANT que le secteur de la Pointe-aux-Oies est sérieusement touché par l'érosion et que les berges ne cessent de se détériorées d'année en année;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial d'agir afin de préserver l'état actuel des berges dans le secteur de la Pointe-aux-Oies;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une étude avant-projet sur l'érosion des berges de la Pointe-aux-Oies et l'offre de service reçue par la firme Aqua Ingenium inc.

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De mandater la firme Aqua Ingenium inc. pour la confection de plans et devis dans le cadre de la réalisation des travaux de stabilisation des berges, et ce, pour la somme de 24 530 \$, plus les taxes.

D'affecter la somme de 24 530 \$, plus les taxes, à même l'excédent financier non affecté (59-110-01-000) au poste budgétaire Honoraires professionnels/protection de l'environnement (02-470-01- 419) et de financer le mandat d'Aqua Ingenium inc. à même la poste budgétaire 02-470-01-419.

De transmettre copie de la présente résolution à la firme Aqua Ingenium inc., ainsi qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

7 Autorisation de paiement des avis de renouvellement des contrats de garantie prolongée et d'assistance technique avec PG Solutions inc. – Année 2021

2020-361

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le paiement des avis de renouvellement pour l'année 2021 des contrats annuels de garantie prolongée et d'assistance technique, dont les coûts totalisent 122 027,60 \$, taxes incluses, pour l'utilisation de logiciels d'applications municipales développés et fournis par la compagnie PG Solutions inc. Ces montants seront affectés aux postes budgétaires suivants :

LOGICIEL	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT (taxes incluses)
SFM (Finances)	02-132-00-414	58 360,16 \$
Activitek (Loisirs et culture)	02-701-11-414	23 732,00 \$
Syged (Gestion documentaire)	02-140-02-414	3 452,70 \$
Territoire (Urbanisme)	02-610-00-414	7 302,07 \$
Acceo (Cour municipale)	02-120-00-414	16 579,40 \$
Oracle (Cour municipale)	02-120-00-414	1 398,10 \$
Services en ligne (Web)		
- UEL (Évaluation)	02-150-00-414	8 396,62 \$
- Taxes et Voilà	02-132-00-414	1 255,53 \$
- Permis	02-610-00-414	1 551,02 \$

De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

8 Versement de subventions à divers organismes – Utilisation du terrain multisport Laprise – Été et automne 2020

2020-362

CONSIDÉRANT la politique de tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation du terrain multisport Laprise;

CONSIDÉRANT qu'un mode de subvention a été prévu pour les organismes à but non lucratif usagers de ce terrain à titre d'aide de fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'organismes à but non lucratif voués à des fins de loisirs, sportives, éducatives ou autres initiatives de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De verser aux organismes à but non lucratif, usagers du terrain multisport Laprise, énumérés ci-après, des subventions totalisant 21 205,59 \$, représentant l'aide de fonctionnement qui leur est accordée découlant de la tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de ce plateau sportif pendant les saisons Été et Automne 2020 :

Nom de l'organisme	Subvention
Soccer mineur (8 ans et +)	6 926,54 \$
ASAM (adultes-récréatif)	2 899,04\$
CECM	9 976,00 \$
Ultimate Frisbee	1 404,00 \$

De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

9 Approbation de dépenses et de contributions – Autorisation de paiements

2020-363

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences*

municipales, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De confirmer le versement de contributions à divers organismes à but non lucratif totalisant un montant de 8 528,75 \$, selon les modalités et pour les activités ou raisons ci-après décrites et d'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal :

ORGANISME/FOURNISSEUR	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Légion Royale Canadienne Filiale 150, Bernatchez	Couronne de fleurs déposée au cénotaphe - Jour du Souvenir 2020	02-110-00-351	75,00 \$
Club Magny-Gym	Subvention d'opérations Automne 2020	02-701-11-973	6 815,00 \$
Club de baseball senior Montmagny	Subvention d'opérations - Du 3 juillet au 1 <sup>er</sup> septembre	02-701-11-973	1 638,75 \$

De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à l'adjointe à la mairie et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

10 Nomination au poste syndiqué col blanc de « technicienne en administration »

2020-364

CONSIDÉRANT la procédure d'affichage interne suivie conformément à la convention collective de travail des employés cols blancs;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection suite aux résultats des tests obtenus pour combler le poste régulier, temps complet de « technicienne en administration » par Madame Cindy Chabot;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De nommer Madame Cindy Chabot, au poste de « technicienne en administration » au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information, à titre régulier, temps complet et au salaire et conditions prévus à la convention collective de travail des cols blancs en vigueur à la Ville de Montmagny, et ce, à compter du 13 novembre 2020.

De transmettre copie de la présente résolution à Madame Cindy Chabot, ainsi qu'au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD), à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

11 Engagement au poste syndiqué col blanc « Préposé au soutien informatique »

2020-365

CONSIDÉRANT la procédure d'affichage suivie conformément à la convention collective de travail des employés cols blancs;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection pour combler le poste de « Préposé au soutien informatique » ;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'engager M. Vincent Deblois, au poste de « Préposé au soutien informatique », au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information, au salaire et conditions prévus à la convention collective de travail des cols blancs en vigueur à la Ville de Montmagny, et ce, à compter du 23 novembre 2020.

De transmettre copie de la présente résolution à M. Vincent Deblois, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

12 Engagement de pompiers à temps partiel au Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile

2020-366

CONSIDÉRANT qu'un processus de recrutement a débuté en juillet 2020 pour l'embauche de pompiers à temps partiel autant pour la caserne de Montmagny que celle du Cap-Saint-Ignace;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection suite aux entrevues et aux tests physiques;

Il est proposé par M. Yves Gendreau Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'engager les personnes suivantes à titre de pompiers à temps partiel au Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile de la Ville de Montmagny, aux salaire et conditions fixés par la convention collective de travail des pompiers à temps partiel en vigueur, et ce, conditionnellement à ce que les résultats des tests médicaux soient conformes aux attentes :

Catherine Coulombe	Montmagny
Frédéric Jacques	Montmagny
Réjean Lachance	Montmagny
Michael Nicole	Montmagny
Guillaume Savard	Montmagny
Amansiri Julius Amantcho	Cap-Saint-Ignace

De transmettre copie de la présente résolution aux pompiers nommés précédemment, à l'Association des pompiers de Montmagny inc. de même qu'au directeur du Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

13 Autorisation de signature d'une entente avec Festival de l'Oie Blanche inc. – Versement de subventions pour l'année 2021

2020-367

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une entente avec le Festival de l'Oie Blanche inc. établissant les modalités entourant le versement d'une subvention par la Ville de Montmagny à cet organisme pour l'organisation et la présentation à Montmagny de l'édition 2021 du Festival.

De transmettre copie de la présente résolution à Festival de l'Oie Blanche inc. de même qu'au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

14 Autorisation de signature d'un bail avec Fréchette Ford Ltée – Location d'une parcelle du lot 4 598 472 (boulevard Taché Ouest)

2020-368

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De renouveler le bail faisant l'objet de la résolution 2015-379, prévoyant les modalités entourant la location par Fréchette Ford Ltée d'une parcelle du lot 4 598 472, propriété de la Ville, pour l'entreposage de véhicules automobiles, laquelle parcelle est située immédiatement à l'ouest de ce concessionnaire automobile et constitue en partie l'accès au site de Pointe-à-Lacaille.

De préciser les modalités suivantes dans le renouvellement du bail:

- Le renouvellement est d'une durée d'une année, renouvelable par période successive d'un an suivant le consentement des deux parties;
- Le loyer annuel sera équivalent au loyer annuel fixé en 2015, soit 1233 \$, indexé;
- L'indexation sera déterminé selon l'IPC, pour la période du mois d'août à août basé sur l'indice annualisé du Québec, et ce, pour chaque période de reconduction ultérieure.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, tout document nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

De transmettre copie de la présente résolution à Fréchette Ford Ltée et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

15 Autorisation - Spectacle pyrotechnique - Le 9 janvier 2021

2020-369

CONSIDÉRANT que des feux d'artifices seront présentés comme 1<sup>re</sup> activité des Fêtes du 375<sup>e</sup>, le samedi 9 janvier 2021 ou, en cas de mauvaise température, le 16 janvier 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du sous-comité responsable de la programmation des Fêtes du 375<sup>e</sup>, laquelle fut présentée au comité organisateur des Fêtes du 375<sup>e</sup> lors de la rencontre du 15 octobre 2020;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la présentation d'un spectacle pyrotechnique à partir de quatre sites situés sur l'ensemble du périmètre urbain de la Ville de Montmagny, le samedi 9 janvier 2021 ou, en cas de mauvaise température, le 16 janvier 2021, dans le cadre des Fêtes du 375<sup>e</sup> dans la mesure où toutes les règles de la santé publique seront respectées.

De transmettre copie de la présente résolution au comité organisateur des Fêtes du 375<sup>e</sup>, ainsi qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

16 Reconduction de contrat - Collecte et transport des résidus verts et des matières compostables

2020-370

CONSIDÉRANT que le contrat liant la Ville de Montmagny et l'entreprise Services Sanitaires A. Deschênes inc. (SSAD) pour la collecte et le transport des résidus verts et des matières compostables sur le territoire de la Ville de Montmagny vient à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le devis prévoit la possibilité d'exercer une option de reconduction pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny est satisfaite du service de l'entreprise et souhaite renouveler le contrat pour une période d'un an, soit pour l'année 2021;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De reconduire le contrat octroyé à l'entreprise Services Sanitaires A. Deschênes inc. (SSAD) pour la collecte et le transport des résidus verts et des matières compostables pour une période additionnelle d'un an, soit pour l'année 2021, au prix unitaire de 1 980 \$ par collecte pour l'enlèvement des matières compostables, au prix de 2 625 \$ par collecte pour l'enlèvement des résidus verts et au prix de 2,05 \$/km pour le transport des matières compostables et des résidus verts, conformément à la soumission déposée par cette entreprise. Le contrat est reconduit aux mêmes conditions que lors de son adjudication par la résolution 2019-323.

De transmettre copie de la présente résolution à Services Sanitaires A. Deschênes inc. (SSAD), au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

17 CPTAQ - 464, chemin du Golf - Carrière-Sablère

2020-371

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme, après examen des critères énoncés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, base sa recommandation principalement sur les points suivants :

- le potentiel agricole limitatif du lot visé et des lots voisins;
- ce type d'usage n'est pas permis ou très peu permis en zone blanche;
- un processus de remise en état du terrain est organisé pour assurer la remise en état du milieu;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De recommander favorablement à la CPTAQ le renouvellement autorisant la présence d'une carrière-sablère sur le lot 3 059 840 et de permettre l'utilisation d'un chemin d'accès sur le lot 3 059 843.

De transmettre copie de la présente résolution à la Commission de la protection du Territoire Agricole du Québec, au demandeur et au superviseur aux permis et aux inspections de la Ville de Montmagny.

18 Adoption du Règlement numéro 1228-2 modifiant le Règlement 1228 décrétant l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2020

2020-372

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le Règlement numéro 1228-2 modifiant le Règlement 1228 décrétant l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2020, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 19 octobre 2020. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été déposé au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

19 Adoption du Règlement numéro 1244 décrétant une dépense et un emprunt de 1 930 000 \$ pour la construction de glissades d'eau

2020-373

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le Règlement numéro 1244 décrétant une dépense et un emprunt de 1 930 000 \$ pour la construction de glissades d'eau, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 19 octobre 2020. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été déposé au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

20 PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES

Deux questions ont été transmises par écrit avant la séance du conseil.

21 Levée de la séance

2020-374

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance ordinaire du 9 novembre 2020, à 20h32.



GREFFIÈRE



MAIRE SUPPLÉANT

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2020.



MAIRE SUPPLÉANT